

■ **association Alpart**, à Bulle, Rue de la Sionge 19, c/o Eric Dafflon, CH-217-3537342-7. Nouvelle association régie par les art. 60 et ss du CC. Statuts du 14.11.2005. But: développement, promotion et organisation d'événements en rapport avec la bande dessinée, plus particulièrement avec l'oeuvre d'Hergé en Suisse. Elle collabore aussi à l'épanouissement de la personne humaine en permettant aux amateurs de bande dessinée d'enrichir leur culture tout en se distrayant. Elle entend réunir et rapprocher les amateurs et initiés, jeunes et moins jeunes et multiplier les contacts humains. L'association observe la neutralité politique et confessionnelle et ne poursuit aucun but lucratif. Les bénéfices réalisés dans le cadre de ses activités seront versés à des oeuvres humanitaires reconnues. Organes: a) l'assemblée générale; b) le comité; c) les vérificateurs des comptes; d) les organes spéciaux. Ressources: a) les cotisations des membres; b) les recettes des manifestations; les recettes de la publicité et du sponsoring; d) les dons, legs, subsides; e) l'intérêt des capitaux. Membres du comité: Niquille Francis A, de Charmey, à Charmey, président, Rime Jean, de Charmey, à Charmey, vice-président et secrétaire, et Dafflon Eric, de Gruyères, à Bulle, trésorier, tous trois avec signature collective à deux.

Journal no 3506 du 14.08.2007  
(04075008 / CH-217.3.537.342-7)